

Nyon

Des terrasses pourront fleurir sur les quais cet été

Le règlement du concours pour l'attribution des stands saisonniers au bord du lac permet de soigner l'accueil du public

Raphaël Ebinger

Un pan de l'histoire nyonnaise s'est tourné hier matin quand les services communaux ont évacué la Trinquette à Tonton. Son propriétaire, Christian Ringgenberg, avait dépassé d'un mois le délai que la Ville lui avait donné pour débarasser les quelques mètres carrés qu'il occupait à l'entrée du port.

Pour la première fois en douze ans, il ne rouvrira donc pas. En tout cas pas au même endroit. La Commune a en effet décidé de remettre au concours l'attribution des emplacements destinés à accueillir des stands proposant petite restauration, boissons et autres rafraîchissements.

Un concours a été lancé cette semaine pour trouver les futurs commerçants qui pourront animer les quais dès cet été. Deux emplacements leur sont réservés, l'un sur la Grande Jetée, comme les années précédentes, et l'autre dans le port. Ce dernier a été déplacé légèrement par rapport à la Trinquette à Tonton pour assurer une meilleure fluidité des déplacements de piétons.

Terrasses possibles

Et, dans les deux cas, la Ville a prévu la possibilité d'aménager des terrasses. Ce qui manquait cruellement les années passées, puisque seul le Restaurant O' Les Terrasses du Lac en proposait une, entre la route Suisse et le Léman, dans ce secteur très prisé des promeneurs et des touristes.

«Nous sommes ouverts à toutes les propositions», explique le municipal Olivier Mayor, qui préside le jury de sélection. L'objectif de la démarche est de reprendre la maîtrise du bord du lac et de dynamiser l'offre saisonnière. Ces dernières années, les autorisations étaient délivrées toujours aux deux mêmes commerçants de manière systématique. Et ce sans avoir de règlement précis.

«Dynamiser»

En mettant les deux emplacements au concours, la Municipalité peut imposer de nouvelles exigences en termes d'esthétique



Les services communaux ont évacué hier matin la Trinquette à Tonton. ALAIN ROUËCHE



tout en se donnant une chance de renouveler l'offre. Autant Christian Ringgenberg que le marchand qui tenait l'édicule de la Grande Jetée peuvent faire acte

de candidature. «Nous souhaitons titiller les futurs candidats, espère Olivier Mayor. Nous sommes prêts à étudier tous les projets pour dynamiser les quais. Peut-être que nous aurons de bonnes surprises.» Si le règlement, disponible sur le site www.nyon.ch, est assez vague sur les attentes de la Commune, les candidats ont tout intérêt à avoir une sensibilité au développement durable.

Un questionnaire sur ce thème les interroge sur la nature des matériaux de leur future installation, ainsi que sur les emballages et la provenance de leurs marchandises. «Celui qui vendra des surgelés aura moins de chances de remporter l'une des places mises au concours que celui qui proposera des produits du terroir», avertit Olivier Mayor.

Les lauréats ne recevront par contre qu'une autorisation valable de mi-avril à fin octobre. Les équipements devront disparaître une fois l'automne venu. Et les exploitants devront se soumettre à un nouveau concours l'an prochain. «Il s'agit d'une période de transition», assure Olivier Mayor.

Provisoire

La Ville va en effet mener une consultation large de différents acteurs - parmi lesquels l'Office du tourisme et les commerçants de Rive - pour fixer un concept définitif de l'aménagement des quais.

En attendant que ce document soit élaboré et mis en œuvre, les différents édicules seront mis au concours chaque année. Les grands changements n'interviendront probablement pas avant l'été 2016.

Le carrousel aussi remis en question

● Outre les deux édicules où il sera possible d'acheter de la nourriture et des rafraîchissements, la Ville met au concours l'attribution d'un espace dédié à l'animation. En l'occurrence, il s'agit de quelque 100 m² situés entre l'établissement O' Les Terrasses du Lac et la halle des fêtes. Ces

dernières années, le site était occupé par un carrousel. Celui-ci a toutes les chances de retrouver sa place cet été si sa propriétaire fait acte de candidature. En effet, il sera malaisé à un nouveau venu de proposer un dossier complet qui tient la route d'ici au 28 mars, délai pour déposer les

candidatures. Et, surtout, l'animation proposée devra fonctionner d'ici à mi-avril déjà. «Il n'y aura pas de révolution cette année, admet d'ailleurs Olivier Mayor. Mais peut-être que des personnes vont plancher sur un projet intéressant à mettre en œuvre l'année prochaine.»

La fusion des pompiers passe mal à Bassins

Le Conseil communal a refusé cette semaine les statuts de la nouvelle association des pompiers. Le Canton lui forcera la main légalement

Bonvillars, Champagne, Fiez, Grandevent, Novalles, Fontaines et Onnens ont trouvé un allié à La Côte. Tout comme les sept villages du Nord vaudois, Bassins a refusé d'adhérer aux statuts de l'Association intercommunale du Service régional de défense incendie et secours (SDIS) qui couvre son territoire. Un baroud d'honneur certainement inutile puisque le Canton devrait en fin de compte forcer la Commune à rejoindre ses voisins, comme le lui permet la loi.

Lors de sa séance de mardi soir, le Conseil communal n'a pas refusé l'adhésion à l'association SDIS Gland-Serine, mais les statuts de ladite association regroupant les villages de Bassins, de Begnins, de Burtigny, de Coinsins, de Gland, de Le Vaud et de Vich. «Nous ne sommes pas contre la fusion», explique le syndic Didier Lohri, connu pour n'avoir pas peur d'être à contre-courant.

De toute façon, sur le terrain, le regroupement des forces de défense incendie est déjà en vigueur depuis le début de l'année. Et à

satisfaction de tout le monde, selon Didier Lohri lui-même.

Pour la Municipalité, «le problème est d'ordre financier et démocratique». Un avis partagé par la majorité du Conseil communal, comme l'a révélé *La Côte*.

«La répartition des coûts ne nous paraît pas juste», estime Didier Lohri. Pour lui, le coût du SDIS ne devrait pas être calculé en franc par habitant. La facture devrait être par contre payée via la péréquation financière. Concrètement, Bassins devrait s'acquitter dans un premier temps de 20 francs par habitant. Cependant, Didier Lohri craint que cette somme n'augmente à 40 francs par habitant, selon sa comparaison avec un SDIS de même type du côté de Chavornay, dans le Nord vaudois.

L'autre problème qui a conduit au refus des statuts réside dans le déficit démocratique de son Conseil intercommunal, selon les élus de Bassins. En effet, Gland a la moitié des voix de cette assemblée et pourrait être en mesure de bloquer à elle seule un projet.

Dans tous les cas, Didier Lohri est conscient que le vote de mardi soir ne suffira probablement pas à changer la donne. «Le Canton nous imposera l'adhésion à l'association, admet le syndic. Mais nous aurons ouvert le débat sur la question du financement.» **R.E.**

Eclépens s'apprête à bâtir pour ses habitants

La Commune va transformer l'ancienne forge en appartements. L'objectif est de les proposer aux jeunes et aux personnes âgées du village

Eclépens s'apprête à donner une nouvelle jeunesse au bâtiment qui abritait autrefois une forge. Le mois prochain, la Commune va lancer le chantier qui prévoit de transformer les lieux en huit appartements. Cela afin de proposer des logements aux habitants du village, qui compte un peu plus de 1000 âmes.

«Nous avons prévu de créer un studio ainsi que des logements qui vont du 2 au 4,5 pièces, explique Claude Dutoit, syndic. Par ailleurs, le projet prévoit également l'aménagement d'un neuvième appartement de 4 pièces, là où se trouvait l'écurie.»

Pour entreprendre ces travaux, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de 2,3 millions de francs. La Commune est devenue propriétaire de l'ancienne forge, attenante au bâ-

timent de l'administration communale, il y a un an pour quelque 500 000 francs.

En acquérant ce bien, les autorités souhaitent ainsi donner une réponse à la crise du logement. «Nous avons plusieurs personnes âgées qui ont dû quitter le village car elles ne trouvaient pas d'appartement dans la commune après avoir quitté leur villa, poursuit le syndic. Ces nouveaux logements, dont les loyers seront accessibles, seront prioritairement donnés aux habitants de la localité.» Outre les personnes d'un certain âge, le chef de l'exécutif précise encore que ces logements pourront également servir aux jeunes d'Eclépens.

De plus, il reste peu de zones encore constructibles dans le village. «Un nouveau quartier, qui devrait accueillir 140 habitants, est en gestation en face de l'école, poursuit l'écu. Une fois qu'il sera réalisé, nous aurons cependant atteint la limite du nombre d'habitants supplémentaires fixé dans le cadre du plan directeur cantonal. Nous n'aurons donc plus de marge de manœuvre.» **L.B.**

Saint-Prex Début de longs travaux routiers

Lors du dernier Conseil, la Municipalité a informé que le chantier pour la mise en séparatif, au chemin de la Damaz, vient de démarrer. Les autorités estiment que, selon les conditions météorologiques, les travaux dureront entre six et sept mois. Période durant laquelle le trafic sera en sens unique à la montée. «Les automobilistes pourront circuler depuis le chemin de la Combe jusqu'au chemin des Oiseaux ou tourner sur la droite en face du chemin des Etourneaux», selon l'exécutif. **L.B.**

Elle a dit
«Cette affaire, très grave, pose la question de la professionnalisation de ces postes»

Nuria Gorrite, ancienne syndique de Morges, concernant le soupçon de malversations qui secoue l'association intercommunale d'épuration



Morges Futur écoquartier de La Longeraie

Sur son site internet, la Commune informe de l'avancée du dossier qui concerne le futur écoquartier de La Longeraie. A terme, ce dernier devrait accueillir quelque 2200 habitants-emplois. Le plan partiel d'affectation de ce secteur sera transmis cette année aux services cantonaux pour un examen préalable. Une fois cette étape terminée, Morges procédera à la mise à l'enquête publique du projet. Puis ce dernier devra encore passer la rampe du Conseil communal. **L.B.**

Loger à la gare



Le Conseil communal de Crassier a accepté à l'unanimité la proposition d'effectuer une étude en vue de la transformation de l'ancienne gare du village. Un crédit de 370 000 francs a été accordé pour mener à bien cet examen. Concrètement, la Municipalité entend assainir le bâtiment désaffecté depuis de nombreuses années et construire des logements dans le même secteur. R.E.

Le chiffre

3,1

C'est, en pour-cent, la hausse des nuitées hôtelières dans le district de Nyon pour l'exercice 2013. L'augmentation est moins importante que la moyenne cantonale (6%), mais supérieure à la moyenne suisse (2,5%). La croissance dans le district s'explique par «le formidable développement économique de l'arc lémanique et de l'intérêt toujours plus marqué des hôtes suisses pour notre région», souligne Nyon Région Tourisme. Les visiteurs suisses sont les plus nombreux à s'arrêter dans les hôtels entre Mies et Perroy. R.E.

Morges Nouvel hommage à Audrey Hepburn

Suite au succès rencontré après l'hommage rendu en 2012 à Audrey Hepburn, la Fondation Bolle remet le couvert et propose, à nouveau, une exposition consacrée à l'illustre actrice qui vivait à Tolochenaz. Intitulée «Audrey Hepburn, sur un plateau», la rétrospective présente notamment des photographies souvent rares et inédites des tournages de la comédienne avec les plus grands réalisateurs du moment. A noter que cette exposition sera visible du 22 mars au 1er juin dans les locaux de la fondation. **L.B.**